Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0199-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0199

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 3

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie intercommunale de gestion du trait de côte sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté

Exposé des motifs

L'objet du marché concerne des prestations intellectuelles en vue de l'élaboration d'une stratégie intercommunale de gestion du trait de côte sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.
Pour faire suite à l'élaboration et l'adoption des cartes de recul du trait de côte établies en conformité avec les exigences de la loi Climat et Résilience, les élus de Lannion-Trégor Communauté ont en effet souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'une stratégie de gestion du trait de côte à l'échelle intercommunale.

Cette démarche poursuit les objectifs suivants :

- Le développement d'une approche globale de gestion des risques littoraux (érosion et submersion marines) et de leur évolution en lien avec le changement climatique ;
- La consolidation de la stratégie de gestion des ouvrages littoraux par LTC: ouvrages de fixation, SE, digues classées non-reprises ;
- L'établissement d'un plan de réduction de la vulnérabilité d'infrastructures d'intérêt général, notamment: bâtiments communautaires, réseaux eau/assainissement... ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0199-DE

- La définition d'orientations d'intervention sur 3 secteurs à risques, en y questionnant l'opportunité d'y expérimenter des opérations de relocalisation ;
- La poursuite et le développement de la sensibilisation des acteurs institutionnels et des citoyens.

Ce projet s'appuie sur deux opportunités de financement, de l'Etat et de la Région. Les crédits Fonds Vert escomptés ont été attribués par Arrêté Préfectoral le 24 juillet 2025, et l'octroi des fonds FEDER doit faire l'objet d'un avis de la Commission Régionale de Programmation Européenne le 18 décembre prochain.

Ce projet nécessite la réalisation d'une prestation de diagnostic, d'études et d'animation pour l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie. Cette prestation intellectuelle s'articule autour des trois phases suivantes :

1. Consolidation et actualisation du diagnostic d'exposition aux risques littoraux du territoire de LTC (études de cas ; diagnostics...)
2. Partage du diagnostic territorial et préparation à la construction de la stratégie (réunion de restitution et de partage, ateliers de sensibilisation...)
3. Animation de la concertation et co-construction de la stratégie (animation d'ateliers de concertation, rédaction des documents stratégiques, établissement d'un plan de financement, accompagnement dans la communication...)

Cette prestation, objet du marché mentionné, a fait l'objet d'une consultation en procédure d'Appel d'Offre publié le 5 septembre 2025.
La durée initiale du marché est de 2,5 ans avec une date limite au 31/10/2027.
Le marché se divise en prestations forfaitaires fermes pour un montant estimé à 270 000,00 € HT et des prestations sur bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 60 000,00 € HT.

VU Le Code de la Commande Publique ;

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n° BE_2025_0096 du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en date du 17 juin 2025, portant sur les demandes de financements pour l'élaboration de la stratégie communautaire de gestion du trait de côte et des risques littoraux ;

VU La décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2025 d'attribuer le marché au groupement formé par ARTELIA et LGP avocats co-traitants et d'Une Idée l'Autre (sous traitant) ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0199-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché au groupement formé par ARTELIA et LGP avocats co-traitants et d'Une Idée l'Autre (sous-traitant) pour un montant des prestations forfaitaires de 187 036,88 € HT et des prestations sur bons de commande avec un montant maximum de 60 000,00 € HT.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.